

Rapport d'activité

Année 2023



Nères
ASSOCIATION

Table des matières



1. Les actions de NèreS	2
1.1. Des relations solides avec ses parties prenantes	2
1.1.1. Relations avec les autorités	2
1.1.2. De nombreuses collaborations	2
1.2. Communication et affaires publiques	3
1.2.1. Une campagne de communication efficace : « Ma pharmacie, mon conseil santé »	3
1.2.2. Bulletin de santé des Français	3
1.2.3. Une présence dans les médias renforcée	3
1.3. Des actions résolues de NèreS sur des sujets d'importance pour les adhérents ...	4
1.4. NèreS au service de tous ses adhérents	5
1.4.1. Des services et outils pour les adhérents	5
1.4.2. Evénements NèreS	6
2. La vie de l'association	7
2.1. Une gouvernance renouvelée	7
2.2. Une nouvelle direction pour NèreS	8
2.3. Comité et commissions au sein de NèreS	9
2.3.1. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur	9
3. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres	11
3.1. Notre secteur en quelques chiffres	11
3.2. NèreS en quelques chiffres	11
3.2.1. Vingt-six laboratoires adhérents	11
3.2.2. Treize membres associés	12
3.3. L'équipe des permanents de NèreS	12
3.4. Nous contacter	12

1. Les actions de NèreS

1.1. Des relations solides avec ses parties prenantes

1.1.1. Relations avec les autorités

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours auprès des autorités.

Ainsi, NèreS a porté la contribution de notre secteur dans de nombreuses instances mises en place par les autorités publiques, notamment à travers les Comités d'Interface Médicaments et Dispositifs Médicaux de l'Agence Nationale de Sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) ainsi que les groupes de travail qui en découlent ou via des échanges réguliers avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de nouveaux échanges avec la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

NèreS a également participé à de nombreuses consultations publiques pour partager son expertise.

1.1.2. De nombreuses collaborations

Par ailleurs, NèreS est intervenu à de nombreuses reprises dans des événements professionnels et a collaboré activement avec de nombreuses organisations professionnelles telles que le Leem, le Gemme, Synadiet, le SNITEM...

NèreS participe activement à de nombreuses organisations telles que

- Tulipe (association d'intérêt général et établissement pharmaceutique distributeur à vocation humanitaire autorisé par l'ANSM) ; NèreS siège à son Conseil d'Administration depuis 2022 ;
- L'Association Bon Usage du Médicament (ABUM) qui réunit les parties prenantes impliquées dans la promotion du bon usage des médicaments (professionnels de santé, patients, politiques, assureurs, acteurs médico-sociaux, industriels, éditeurs de logiciels...). NèreS siège au Bureau de l'Association depuis 2022 ;
- Coopération Santé (un cercle de réflexion autour de l'optimisation du système de santé à travers une coopération accrue des différents acteurs) ; NèreS a été élu au Conseil d'Administration de l'association en 2023 ;
- ACL Santé. NèreS participe aux travaux d'évolution des outils ACL (base de données, le Portail Alerte Produit Santé ...) en lien avec les dispositifs médicaux.

Par ailleurs, NèreS continue de participer à plusieurs collectifs et comité de pilotage de plusieurs groupes (autour du Parcours de Soins Officinal, de PharmagoraPlus...).

Enfin, au niveau européen, NèreS est un contributeur actif aux travaux de l'AESGP (*Association of the European Self-Care Industry*), qui regroupe plus de 22 associations nationales au niveau européen ; sa contribution est multiple, tant au niveau des différentes commissions et groupes de travail qu'au niveau du Conseil d'Administration de l'AESGP.

L'année 2023 a été l'occasion d'accueillir le congrès annuel de l'AESGP à Paris, du 22 au 24 mai 2023.

1.2. Communication et affaires publiques

1.2.1. Une campagne de communication efficace : « Ma pharmacie, mon conseil santé »

En 2023, NèreS a poursuivi son partenariat avec l'ANEPF (l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France), la FSPF (la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France) et l'USPO (l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine), à travers une campagne de communication intitulée : « **Ma pharmacie, mon conseil santé** ».

En 2023, la campagne a permis de promouvoir le rôle des pharmacies dans la prévention et le traitement des affections courantes en hiver, printemps et en été.

Cette campagne 100% digitale s'est ainsi conclue avec plus de **40 millions** de personnes touchées.



1.2.2. Bulletin de santé des Français

L'année 2023 a vu la publication de la deuxième édition du Bulletin de Santé des Français, une étude annuelle sur la perception des Français de leur santé et de leurs interactions avec le système de santé.

Parmi les principaux enseignements de cette enquête, menée auprès de plus de 2 000 Français, en collaboration avec Harris Interactive, on peut noter que :

- 30% des Français se déclarent en mauvaise santé et *a contrario* seuls 19% d'entre eux s'estiment en « très bonne » santé ;
- 19 % des Français estiment que leur santé physique s'est détériorée et 22% d'entre eux indiquent que leur santé mentale s'est détériorée depuis 1 an ;
- 25% de la population estime qu'il est difficile, voire très difficile (7%) de se rendre chez le médecin ;
- 67% des Français perçoivent que le système de santé est complexe, ce qui conduit à 45% des Français à avoir renoncé aux soins à cause de cette complexité (58% chez les 18-35 ans) ;
- Si 84% des Français ont confiance dans le système de santé, 58% ont toutefois le sentiment que celui-ci se dégrade, une tendance qui s'accroît par rapport à 2022 (+6 points) ;
- 92% des Français font confiance aux pharmaciens pour traiter les maux du quotidien, faire de la prévention (91%) mais aussi les orienter si besoin vers le professionnel de santé adéquat (91%).

L'enquête est accessible sur le site Internet de NèreS.

1.2.3. Une présence dans les médias renforcée

Cinq communiqués de presse ont été émis par NèreS en 2023 :

- 26/01/2023 : Fort des résultats de son Baromètre 2022, NèreS appelle les pouvoirs publics à faire de la pharmacie un élément central de la prévention et de la lutte contre les déserts médicaux ;



- 15/06/2023 : Paul-François Cossa est le nouveau Président de NèreS ;
- 03/07/2023 : Renoncement aux soins, disparités croissantes, confiance en baisse... La deuxième édition du Bulletin de Santé des Français de NèreS dresse le portrait d'une France à deux vitesses ;
- 23/10/2023 : Une communication de l'ANSM sur la pseudoéphédrine prématurée et alarmiste au regard des conclusions du PRAC attendues d'ici fin 2023 ;
- 01/12/2023 : Le Comité européen d'évaluation des risques pharmaceutiques (PRAC) confirme que le rapport bénéfice-risque des vasoconstricteurs oraux reste positif.

A partir de ces communications pro-actives ou de par sa notoriété grandissante, NèreS a été interrogé en 2023 par 115 médias sur des sujets très divers autour des produits de santé et de prévention de premier recours et de leur importance pour le système de santé. Ainsi 179 retombées presse ont été comptabilisées en 2023 tant dans la presse professionnelle (83) que la presse grand public (96) ; 29 verbatims ou citations ont été reprises dans les médias.

L'audience potentielle touchée est estimée à 349 millions ODV (Occasions De Voir).

1.3. Actions de NèreS sur des sujets à fort impact sur l'activité de nos adhérents

L'année 2023 a mobilisé NèreS et ses adhérents pour porter la voix des industries du premier recours.

Ainsi, NèreS s'est particulièrement investi sur les sujets suivants :

- La mission « Régulation des produits de santé » dont le rapport intitulé « Pour un New Deal garantissant un accès égal et durable des patients à tous les produits de santé » a été présenté au premier ministre le 29/08/2023 ;
- Les conditions commerciales, notamment à travers la Loi n° 2023-1041 du 17 novembre 2023 portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation
- Les influenceurs (notamment à travers la Loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux) ;
- Le taux de TVA applicable aux compléments alimentaires ;
- Le projet pilote de E-notice portée par l'ANSM ;
- Les débats sur la Stratégie Pharmaceutique européenne ;
- Le délistage de nouvelles molécules afin d'améliorer l'accès de tous les Français à des médicaments disponibles sans ordonnance dans les pharmacies.

NèreS a également constitué un collectif d'organisations professionnelles pour porter une voix unifiée sur la mise en œuvre pratique d'une information appropriée des Français sur les perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs, à travers des groupes de travail *ad-hoc*, NèreS a pu également préparer des réponses aux interrogations et consultations des autorités, et/ou participer aux actions des autorités notamment sur les thématiques suivantes :

- « **Vasoconstricteurs** » pour travailler avec l'ANSM à la promotion du bon usage de ces médicaments. Pour la 4^{ème} saison consécutive, NèreS et les laboratoires

concernés ont ainsi diffusé à toutes les pharmacies des fiches d'aide à la dispensation pour les pharmaciens et des fiches conseils pour les patients, développées par l'ANSM. L'année 2023 a aussi vu l'ANSM saisir le comité d'experts européen pour une réévaluation du rapport bénéfice-risque ; ces experts ont conclu en octobre 2023 que le rapport bénéfice-risque restait favorable ;

- « **Paracétamol** » pour soutenir le bon usage du paracétamol auprès des pharmaciens et des patients notamment en travaillant sur une uniformisation des informations sur les notices et les Résumés des Caractéristiques du Produit (RCP), validée par l'ANSM et mise en œuvre en 2023, ainsi qu'une campagne à travers les logiciels d'aide à la dispensation des officines, pour améliorer le bon usage ;
- « **Ibuprofène** » pour soutenir le bon usage de l'ibuprofène et répondre aux interrogations des autorités.
- « **Pénuries de dispositifs médicaux (DM)** » avec l'ANSM. NèreS a contribué aux procédures de déclaration de risque de rupture de DM et a pu mettre en évidence des cas particuliers pour les DM grand public.

1.4. NèreS au service de tous ses adhérents

Résolument tournée vers les besoins et les attentes de ses adhérents, NèreS est structuré pour faciliter la contribution et l'échange d'informations avec ses membres.

1.4.1. Des services et outils pour les adhérents



NèreS propose ainsi à l'attention exclusive de ses adhérents :

- Des **alertes régulières** sur l'actualité réglementaire et politique des trois champs représentés par NèreS : le médicament de prescription médicale facultative, les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires ;
- Des **notes juridiques** répondant aux préoccupations directes des adhérents de NèreS ;
- Une newsletter générale « **NèreS'sentiel** » ainsi que deux newsletters sectorielles sur les dispositifs médicaux et les compléments alimentaires qui retracent les actualités de NèreS ;
- Un total de **4 webinaires** a été organisé en 2023 (sur le dispositif d'encadrement des avantages, les probiotiques, la vente en ligne de produits de santé en France, le cadre réglementaire de la publicité pour les médicaments) ; ils sont venus s'ajouter à ceux déjà disponibles en replay sur l'Espace Adhérents du site Internet de NèreS ainsi qu'aux enregistrements des événements en présentiel (mentionnés ci-après) ;
- De **nouvelles études** à l'attention exclusive de nos adhérents : le baromètre sur l'année 2022, des points sur l'état du marché tout au long de l'année, une étude sur la perception des Français sur leur santé et le système de santé, la digitalisation et le développement du marché du selfcare, étude sur les linéaires en pharmacie...
- La nouvelle édition du guide d'aide à la **mise en œuvre des différentes dispositions issues notamment la loi AGEC**.
- Des partages de bonnes pratiques, sur des sujets comme la communication sur les réseaux sociaux et internet pour les médicaments et les dispositifs médicaux

1.4.2. Événements NèreS

1.4.2.1. Soirée des adhérents NèreS

La traditionnelle soirée des adhérents a eu lieu le mercredi 25 janvier 2023 ; elle fut l'occasion de présenter les résultats du baromètre 2022 développés en collaboration avec OpenHealth. L'analyse est accessible aux adhérents via l'Espace Adhérents.

Cette soirée a aussi vu la remise du prix de thèse NèreS-ANEPF récompensant une thèse de doctorat d'état en pharmacie portant sur le bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance et/ou sur le rôle de l'officine dans les soins de premier recours.

Il a été remis à l'occasion de cette soirée à Valentin Legrand-Sourdillon pour sa thèse intitulée « *Proposition d'une démarche thérapeutique et de sa maquette pédagogique pour les soins de premier recours à l'officine. Sensibilisation à la démarche de « l'aller vers » des étudiants en pharmacie et sécurisation de l'acte pharmaceutique de conseil* »

La soirée des adhérents a mobilisé les permanents de NèreS et a réuni plus d'une centaine d'adhérents en présentiel.

1.4.2.2. Assemblées Générales de NèreS

Une Assemblée générale extraordinaire a été organisée le 16 mars 2023. Elle a permis l'adoption de statuts amendés de l'association.

L'Assemblée générale statutaire ordinaire s'est tenue le 14 juin 2023, dans le cadre de la Matinée des Adhérents.

Elle s'est conclue par une table ronde venant explorer les attentes des groupements de pharmacies vis-à-vis des laboratoires pharmaceutiques du premier recours.

Le replay de l'assemblée générale est accessible aux adhérents de NèreS via l'Espace Adhérents.

1.4.2.3. Soirée de rentrée 2023

Pour la première fois, une soirée de rentrée 2023 a été organisée à l'attention des adhérents, le 11 octobre 2023.

Elle fut l'occasion de dévoiler le nouveau plan stratégique de NèreS, de présenter les résultats de la deuxième édition du Bulletin de Santé des Français, ainsi que d'échanger à travers une table ronde avec le développement du premier recours en pharmacie.

Le replay de cette soirée est accessible aux adhérents de NèreS via l'Espace Adhérents.

2. La vie de l'association

2.1. Une gouvernance renouvelée



NèreS est administré par un **Conseil d'administration** qui est investi de tous les pouvoirs pour sa gestion et la direction de ses affaires. Il définit ainsi les grandes orientations politiques de l'association et prend toutes les décisions dans ce domaine. Le Conseil d'administration de NèreS est élu par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a (ré)élu neuf administrateurs le **14 juin 2023**, pour une durée de trois ans renouvelables :

- Paul-François COSSA (Groupe Sanofi)
- Guillaume HARDY (Kenvue)
- Vincent GUIRAUD-CHAUMEIL (Pierre Fabre)
- Stéphane GRENON (P&G Health)
- Romuald ICART (Zambon)
- Sébastien LUCOT (Cooper)
- Cédric PERRY (Haleon)
- Emilie PERTUISET (Biocodex)
- Patrice VARRAUT (Boiron)

Au cours de l'année 2023, trois administrateurs ont également quitté leurs fonctions d'administrateur. Ils sont remerciés pour leur implication dans les travaux de NèreS :

- Antoine Bon (Urgo)
- Cédric Perry (Haleon)
- Astrid Ziebart (Kenvue)

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du **14 juin 2023**, le Bureau de l'association a été renouvelé. Paul-François Cossa a ainsi été élu Président de NèreS.

Au 31 décembre 2023, la composition du Conseil d'administration de NèreS est la suivante¹ :

- Paul-François Cossa (Sanofi Santé Grand Public), Président*
- Aurélia Livet (Groupe Mayoly), Vice-présidente*
- Vincent Guiraud-Chaumeil (Pierre Fabre), Vice-président*
- Sébastien Lucot (Cooper), Trésorier*
- Guillaume Hardy (Kenvue), Secrétaire général*
- Céline Camilleri (Haleon)
- Thomas Gomez (Gifrer)
- Stéphane Grenon (P&G Health)
- Romuald Icart (Zambon)
- Rebekka Iten (Bayer)
- Anthony Lallier (UPSA)
- Emilie Pertuiset (Biocodex)

^{1.*} Les administrateurs ayant un astérisque forment également le Bureau de NèreS.

- Russell Taylor (Reckitt)
- Patrice Varraut (Boiron)

Au total, le **Bureau** s'est réuni à 7 reprises en 2023, et le **Conseil d'administration**, s'est réuni à 7 reprises.

2.2. Une nouvelle direction pour NèreS

Après plusieurs mois de travaux et de consultations, NèreS a adopté un nouveau plan stratégique qui précise ses vision, mission, valeurs et guidera les activités de NèreS pour la période 2023-2026.

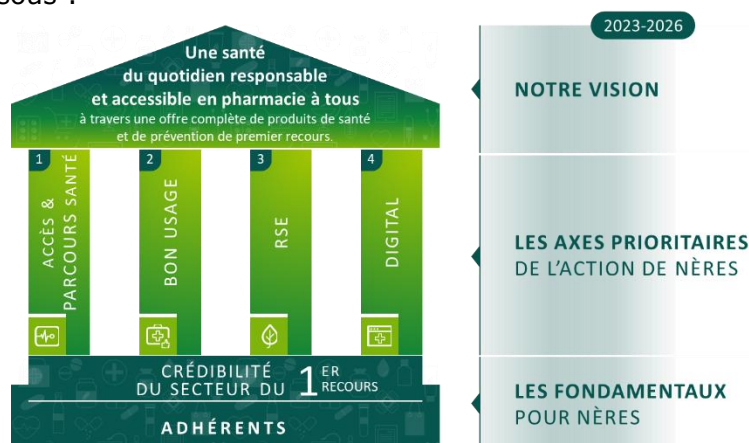
La vision de NèreS est « Une **santé du quotidien responsable** et accessible en **pharmacie** à tous les Français, à travers une offre complète de produits de santé et de prévention de **premier recours** ».

La mission de NèreS est « de rendre la **santé du quotidien accessible** à tous et facilitée par les **pharmaciens**, à travers le développement responsable et le **bon usage** des produits de santé et de prévention de **premier recours**. »

Les **valeurs et principes** de NèreS :

- Un comportement éthique ;
- Une approche responsable (y compris d'un point de vue environnemental) ;
- Une attention à la sécurité du patient et au bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours ;
- Une co-construction et partenariat avec les parties prenantes ;
- Force de propositions.

Les actions de NèreS pour 2023-2026 s'articulent autour de 6 piliers synthétisés dans le schéma ci-dessous :



L'année 2023 a vu la mise en place de 6 groupes de travail dédiés à la mise en œuvre des actions de chaque pilier stratégique.

2.3. Comité et commissions au sein de NèreS



NèreS est un lieu **d'échanges** et de **co-construction** avec ses adhérents.

Pour ce faire, en complément de ses instances de direction, NèreS s'appuie sur deux comités et quatre commissions thématiques :

- Le Comité déontologique
- Le Comité des « Affaires Pharmaceutiques » ;
- La Commission « Médicaments » ;
- La Commission « Dispositifs Médicaux » ;
- La Commission « Compléments Alimentaires » ;
- La Commission « Communication et Affaires Publiques ».

Leurs réunions ont permis, tout au long de l'année, un échange riche d'expertise entre membres, ainsi que d'avancer sur de nombreux projets et actions de NèreS.

Elles sont également l'occasion pour les adhérents d'échanger avec des experts sur des sujets spécifiques ainsi qu'avec des représentants de parties prenantes clés (autorités, pharmaciens...).

Ces différents comités et commissions sont complétées par des groupes *ad-hoc*.

2.3.1. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur

NèreS a souhaité renforcer la déontologie professionnelle du secteur des produits de santé et de prévention de premier recours, à travers une Charte de Déontologie Professionnelle et un Comité Déontologique.

Le comité déontologique s'est réuni à 4 reprises en 2023. Il a rendu ses deux premiers avis :

- Le premier sur les obligations déontologiques des délégués pharmaceutiques.
- Le second sur la définition du Bon Usage (des produits de santé et de prévention de premier recours), qui a conduit à la mise à jour de la Charte de Déontologie Professionnelle de NèreS.

Par ailleurs, en 2023, le comité déontologique de NèreS a poursuivi ses travaux sur un troisième avis sur les relations entre les influenceurs et les adhérents de NèreS.

Ces avis viennent éclairer les adhérents de NèreS sur des aspects spécifiques de déontologie applicables au secteur du premier recours.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu la saisine du Comité Déontologique de NèreS sur de possibles manquements aux obligations déontologiques de NèreS.

- **La première** a été initiée par le Conseil d'Administration de NèreS suite à la constatation de manquements à la loi d'encadrement des avantages. La démission du laboratoire concerné a mis fin à la procédure, le Comité déontologique n'étant compétent qu'à l'égard des adhérents de NèreS.
- **La seconde** a été initiée par un laboratoire adhérent, à l'encontre d'actions de communication d'un autre adhérent. Le Comité a souhaité s'adjoindre l'expertise d'un conseil en droit de la concurrence comme le lui permet son règlement intérieur. Compte tenu du champ de la saisine et de l'interprétation des dispositions relatives au droit de la Concurrence applicables à ce cas spécifique, il est apparu au Comité déontologique qu'il ne pouvait pas se prononcer sur le fond du différend.

Le Comité est constitué de cinq membres titulaires. La plupart des mandats des membres ont été renouvelés pour deux ans en 2023.

Au 31 décembre 2023, sa composition était :

- Présidente du Comité Déontologique : **Marie-Paule SERRE**, ancienne professeure à Sorbonne Université ;
- Deux membres de la société civile/ personnes qualifiées nommées par le conseil d'administration sur proposition de la Présidente du Comité Déontologique :
 - o **Sarah LASRI**, Maître de Conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL ;
 - o **Martial FRAYSSE**, Pharmacien d'officine ; président honoraire du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile de France.
- Deux membres de NèreS : un membre élu du conseil d'administration et un adhérent désigné par ce dernier :
 - o **Aurélia LIVET** (Groupe Mayoly) – suppléante : **Emilie PERTUISET** (Biocodex) ;
 - o **Marie-Laure DEMIÈRE** (Cooper) – suppléant : **Bruno PORTALIER** (Kenvue).

3. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres

3.1. Notre secteur en quelques chiffres

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours, vendus en pharmacie sans ordonnance, qui incluent les médicaments à prescription médicale facultative (PMF), les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires.

- Ils sont utilisés par de nombreux Français (80% des Français se rendent en pharmacie au moins une fois par an pour acheter des produits de santé et de prévention de premier recours).
- L'achat de ces produits sans ordonnance représente 349 millions d'interactions en pharmacie en 2023 et compte pour 9,2% du chiffre d'affaires d'une officine (soit 4,4 milliards €)
- Une trentaine de molécules sont classées comme médicaments essentiels par l'OMS... et les médicaments de PMF représentent environ 25-40% des donations humanitaires.
- Au niveau européen, le recours aux produits de santé et de prévention de premier recours permet d'économiser en moyenne 2,4h de temps médical par jour et par médecin généraliste. A noter que la France est en retard par rapport à ses voisins européens (et donc du temps médical pourrait être encore plus libéré).

L'année 2023 a marqué la fin de l'ère Covid, avec une activité officinale qui reste soutenue malgré une légère décroissance (-2,5 %) qui s'explique par la baisse de l'usage des produits estampillés Covid19 : -21 % des dispositifs médicaux vs. 2022 et -61% d'autotests vs. 2022. Le marché des médicaments de prescription médicale facultative, achetés sans ordonnance était stable à -0,2% alors que le marché du complément alimentaire en pharmacie a progressé de 9,6% en 2023 ; cette évolution du complément alimentaire en pharmacie se distingue d'ailleurs des autres canaux de distribution (-19,7% pour les magasins bio, +0,1% pour les parapharmacies de grande surface et +1,5% pour les parapharmacies en ligne).

L'innovation du secteur est portée par le complément alimentaire : 1 600 lancements de compléments alimentaires en 2023 pour un secteur qui pèse pour plus des 2/3 des ventes de tous les produits de 1er recours lancés. Depuis 2014, +176% du nombre d'innovation dans les compléments alimentaires, ce qui en fait un segment particulièrement dynamique. A l'inverse, la part des médicaments de prescription médicale facultative dans l'innovation ne représente plus que 3,3% des lancements. Cette situation illustre l'absence de délistages significatifs intervenus au cours des dernières années.

3.2. NèreS en quelques chiffres

3.2.1. Vingt-six laboratoires adhérents

Au 31 décembre 2023, NèreS comptait 26 laboratoires adhérents : Laboratoire de l'Abbé Soury, Bayer, Biocodex, Boiron, Cooper, Expanscience, Gifrer, Laboratoire Gilbert, Haleon, IBSA, Kenvue, Lehning, Laboratoire de la Marque Verte, Groupe Mayoly, Melisana Pharma,

P&G Health, Perrigo, Pierre Fabre, PiLeJe, Reckitt, Sanofi, Therabel, U-Labs, UPSA, Weleda, Zambon.

3.2.2. Treize membres associés

Au 31 décembre 2023, NèreS comptait 13 membres associés :

- Aboca ;
- Fact-Pharma ;
- GERSGIE ;
- IQVIA ;
- Open Health Company ;
- Pharmanager Development ;
- Pharmédigroup ;
- Promogen ;
- RNI Conseil ;
- Simon-Kucher & Partners ;
- Strategiqua,
- VIDAL ;
- Web Help Medica.

3.3. L'équipe des permanents de NèreS

L'ensemble des actions menées par NèreS s'appuie sur une équipe de 5 permanents (composition au 01/05/2024) :

- Délégué Général : **Luc BESANÇON**
- Directrice affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et Compléments alimentaires » : **Séverine BOUILLAGUET**
- Responsable affaires réglementaires « Médicaments » : **Odile BOSSIS**
- Responsable de la communication et des affaires publiques : **Armand SUICMEZ**
- Office Manager : **Chloé LECOURT**

3.4. Nous contacter



Pour toute question sur ce rapport annuel (ou tout autre sujet), vous pouvez contacter NèreS :

- Par email : neres@neres.fr
- Par courrier : 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS – France
- Par téléphone : +33 (0)1 56 77 16 16

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site Internet (www.neres.fr), [Twitter](#) ou [LinkedIn](#).

Tous les travaux mentionnés dans ce rapport annuel ont bénéficié de la contribution précieuse des administrateurs, de nombreux collaborateurs des laboratoires adhérents, ainsi que des membres associés et de nos permanents !

A tous, un immense MERCI

Nères
ASSOCIATION

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr,
75017 Paris – France
www.neres.fr
neres@neres.fr